

Canton : LES VANS

Préfecture de PRIVAS

délibération :  
D\_2022\_3\_8

L' an deux mille vingt deux, le lundi 11 avril à 18 h 30, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Centre d'accueil à LES VANS, sous la présidence de Monsieur FOURNIER Joël, Le Président.

Nombre de délégués en  
exercice : 31

Date de convocation du : 05 Avril 2022

Présents : 28

**Titulaires** : Monsieur ARAKELIAN Jean-Jacques, Madame CHALVET Catherine, Madame DESCHANELS Georgette, Monsieur LAGANIER Jean-Marie, Monsieur BORIE Jean-François, Monsieur ROGIER Jean-Paul, Madame BASTIDE Bérengère, Madame ESCHALIER Cathy, Monsieur FOURNIER Joël, Monsieur GARRIDO Jean-Manuel, Monsieur BRUYERE-ISNARD Thierry, Monsieur ROCHE Bruno, Monsieur NOEL Daniel, Monsieur MANIFACIER Jean-Paul, Monsieur MICHEL Jean-Marc, Monsieur GSEGNER Gérard, Monsieur BALMELLE Robert, Monsieur ALLAVENA Serge, Madame LASSALAZ Françoise, Monsieur PELLET Fabien, Monsieur LEGRAS Emmanuel, Monsieur THIBON Pierre, Madame RAYNARD Christiane, Monsieur GADILHE Sébastien, Madame RIEU-FROMENTIN Françoise, Monsieur BONNET Franck, Madame FEUILLADE Delphine, Monsieur MANIFACIER Christian

Votants : 31

**Objet : Vote du budget annexe  
SPANC 2022**

**Pouvoirs** :

Madame DOLADILLE Monique a donné pouvoir à Monsieur PELLET Fabien  
Monsieur ROUVEYROL Bernard a donné pouvoir à Monsieur BALMELLE Robert  
Monsieur ROBERT Lionnel a donné pouvoir à Monsieur GARRIDO Jean-Manuel

**Absent(s)** :

**Excusé(s)** : Madame DOLADILLE Monique, Monsieur ROUVEYROL Bernard, Monsieur ROBERT Lionnel

**Secrétaire de Séance** : Monsieur Thierry BRUYERE-ISNARD

Mme Bérengère BASTIDE, Vice-présidente en charge des finances, présente et explique les tableaux qui sont une synthèse du budget annexe du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) pour 2022 par section d'une part, par chapitre pour le fonctionnement et par opération pour l'investissement d'autre part.  
Le budget s'équilibre en section de fonctionnement à 53 053 € et en section d'investissement à 22 524 €. Sur la base de la présentation du budget annexe du SPANC au titre de l'exercice 2022 de la communauté de communes du Pays des Vans en Cévennes,

**En conséquence, le conseil communautaire, à l'unanimité, des membres présents et représentés, ADOPTE le budget annexe du SPANC 2022 et ses annexes, DONNE TOUT POUVOIR au Président pour mettre en œuvre cette décision.**

Pour : 31 Contre : 0 Abstention : 0

Le Président, Joël FOURNIER



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DES VANS EN CEVENNES  
07140 LES VANS

Emis le 11/04/2022, transmis en sous-préfecture et ren  
exécutoire le

Envoyé en préfecture le 12/04/2022  
Reçu en préfecture le 12/04/2022  
Affiché le  
ID : 007-200039832-20220411-D\_2022\_3\_8-DE